

and Mail d'aujourd'hui, nous avons récemment passé un bill pour augmenter les pensions des députés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle honte!

M. Nielsen: Et j'ai entendu des rumeurs voulant que peut-être nos traitements soient augmentés.

Des voix: C'est honteux!

M. Nielsen: Aux termes des dispositions de ce bill, le premier ministre (M. Trudeau) ou le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) devront se présenter chapeau bas devant le sous-ministre des Finances et lui dire, «S'il vous plaît, pourriez-vous relever nos pensions ou notre traitement?» C'est ainsi que les membres élus du Conseil du Yukon devraient agir, paraît-il.

Il leur faut rencontrer un fonctionnaire...

L'hon. M. Chrétien: Moi.

M. Nielsen: Le ministre évidemment, par l'intermédiaire d'un commissaire. Quoi qu'il en soit, ils s'adresseront d'abord à un fonctionnaire. Ils communiqueront donc avec ce fonctionnaire qui, lui, s'abouchera avec le sous-ministre adjoint qui, lui, contactera le sous-ministre qui, lui, en parlera au ministre. On peut voir ce que ça donne comme consultation. Si le comité a présenté trois amendements relatifs aux consultations, c'est qu'il n'y en a eu aucune au sujet du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Les représentants élus du peuple ne devraient pas avoir à se présenter, chapeau bas, devant un fonctionnaire et lui dire: «Écoutez, nous devons aller à Watson Lake pour affaires, à 300 milles d'ici, pourrions-nous nous faire rembourser l'essence à raison de 10c. le mille, si nous utilisons nos propres voitures?» Un représentant élu ne devrait pas avoir à demander à un fonctionnaire: «Je dois téléphoner à Beaver Creek pour régler certaines affaires gouvernementales. Cela va me coûter \$1.50. Croyez-vous pouvoir m'en obtenir le remboursement?» Pourquoi les représentants n'auraient-ils pas le droit d'autoriser ces dépenses eux-mêmes? Si c'est là un faux principe démocratique, alors pourquoi nous permettons-nous de hausser nos propres pensions et nos propres traitements?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une bonne question.

M. Nielsen: Le ministre a beaucoup insisté sur le fait que la création d'un conseil exécutif constitue un net progrès au point de vue

constitutionnel. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre, monsieur l'Orateur! Voici trois fonctionnaires qui ont invité deux membres élus du Conseil à siéger à leurs côtés, ces trois fonctionnaires formant la majorité. Quelqu'un va-t-il me dire que ces trois fonctionnaires vont demander des instructions aux deux membres élus? Certes, la règle démocratique voudrait qu'une majorité de membres élus gouvernent. Comment gouverneraient-ils, alors qu'ils sont minoritaires dans un comité auquel le ministre dira, en réalité, ce qu'il a à faire.

Pour la gouverne des députés qui ne se rendent pas compte jusqu'où va l'application de ce principe néfaste, j'apporterai cette précision: si le ministre souhaite que les sciences sociales soient retranchées de nos programmes scolaires, il peut agir en conséquence. Il dira au commissaire d'enjoindre au comité de supprimer cette discipline, et il présentera un bill au Conseil, ou bien il opérera pour une autre méthode, et il obtiendra gain de cause. Le ministre peut structurer le système d'éducation comme bon lui semble. Cela ne devrait-il pas relever des résidents plutôt que d'Ottawa? Qui détient ce pouvoir dans la province du ministre et avec quel soin cette province garde-t-elle ses droits dans ce domaine? Pourquoi les représentants élus par le peuple ne devraient-ils pas avoir le même genre de pouvoir au Yukon? Dans ce domaine, pourquoi devrions-nous être gouvernés par des bureaucrates?

Le ministre dit que cet amendement constitue un premier pas dans cette direction, mais je ne suis pas d'accord. C'est en 1960, par l'article 12 de la loi, qu'on a fait ce premier pas en établissant le comité consultatif des finances. Il aurait été facile de rédiger cet article de façon que ce comité soit le comité exécutif, laissant ainsi les fonctionnaires à leurs oignons. Monsieur l'Orateur, c'est ça le pouvoir des comités, la démocratie directe. Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, les néodémocrates, les libéraux et les conservateurs, et même le secrétaire parlementaire du ministre ainsi que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange)—lui-même secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources—se sont entendus pour voter en faveur des propositions d'amendements, y compris celle-ci que le ministre veut rejeter.

On prétend que le régime des comités fonctionne à merveille, qu'il a beaucoup plus de vitalité, que l'on fait tellement appel aux députés de l'arrière-ban que leur apport au gouvernement est réellement efficace, qu'il